

RÉFORME

La refondation du système de Santé au travail « en marche »

Le début du mois d'avril est marqué par une intensification des travaux préparatoires de la réforme du système de Santé au travail.

Le Groupe Permanent d'Orientation du COCT saisi par le Gouvernement

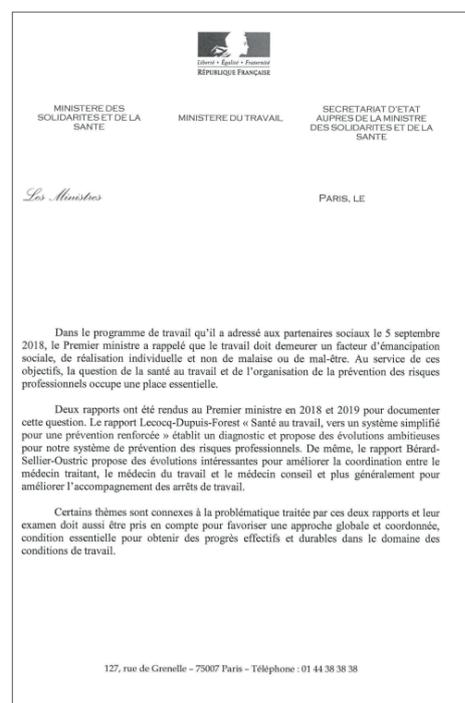
Le Gouvernement a adressé, le 12 mars dernier, une lettre aux partenaires sociaux, afin qu'ils se concertent sur des thèmes aussi variés que : l'organisation du système de Santé au travail, les obligations liées à la Santé au travail, le maintien en emploi, la place du dialogue social dans le domaine de la Santé au travail, les moyens de développement de la culture de prévention, la prise en compte des publics vulnérables qui sont aujourd'hui hors du champ d'application des textes, la réduction des indemnités journalières, la qualité de vie au travail, etc.

Malgré des réunions hebdomadaires programmées, la tâche est considérable et met au défi les partenaires sociaux de trouver des zones d'accord rapidement. Il leur est en effet demandé, à l'issue de ce travail au sein du groupe permanent d'orientation du COCT, de déterminer les sujets sur lesquels ils souhaiteraient négocier. Ils ont jusqu'à la mi-juin pour le faire.

Présanse entendu par le GPO du COCT le 29 mars

C'est dans ce cadre que le GPO a souhaité entendre Présanse le 29 mars dernier. Le président Serge Lesimple et Martial Brun ont répondu à une série de questions qui leur ont été communiquées la veille. Ils ont été fidèles aux positions définies collectivement et rassemblées dans le document intitulé « 10 engagements pour la Santé au travail ». La capacité de l'entreprise à décider des moyens à mobiliser pour conduire ses démarches de prévention a été évoquée comme un point essentiel pour penser le système. Ceci emporte le rejet d'une étatisation et d'une cotisation unique prélevée par l'Urssaf et gérée dans un fond national.

Ce fut également l'occasion de mettre en exergue que l'efficacité recherchée supposait



La lettre du Gouvernement adressée aux partenaires sociaux le 12 mars dernier.

des objectifs clairement définis, assortis d'un système d'évaluation qui permettrait aux SSTI de valoriser leur action de prévention aux côtés des entreprises, et de poursuivre leur transformation dans un sens lisible de tous.

Ainsi, il a été fait état des travaux sur « l'offre » menée par le réseau des SSTI en région, qui constitueront une force de proposition pour clarifier le périmètre et poser l'évolution du système en partant des besoins des acteurs des TPE-PME, plutôt que d'un schéma structurel dont la plus-value relève d'une hypothèse peu étayée.

Un travail de formalisation de l'expression de Présanse lors de cette audition est en cours. Son contenu sera adressé au GPO du COCT prochainement, et relayé au sein du réseau des SSTI.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Rencontres Santé-Travail

Premier bilan du 12 mars 2019

6 12 mars 2019 :

#LaPréventionEnActions

Quelle visibilité sur les réseaux sociaux ?

7 Enquêtes de branche

Lancement de la collecte des rapports de Branche et Chiffres-Clés 2019

8 Information des SSTI

Le site Presanse.fr fait peau neuve pour l'AG 2019

DPST

9 Démarche de Progrès en Santé au Travail

Mise à jour du référentiel Amexist

ACTUALITÉS RH

10 Index de l'égalité professionnelle femmes/hommes

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

11 Accords 2019

Signature des accords RMAC, frais de déplacement et de repas

11 Les SSTI dans le champ d'intervention de l'Opco Santé

MÉDICO-TECHNIQUE

12 Commissions et groupes de travail de Présanse

Deux nouveaux membres intègrent la CSI et les Groupes Thésaurus

13 Prévention des risques

Formation de formateurs prévention des conduites addictives en milieu professionnel

14 Groupe Usage de la donnée et éthique

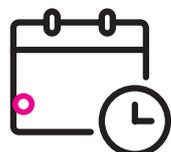
Exploitation des données collectives et accompagnement à la traçabilité individuelle

15 7^{ème} Journée Médecins-Relais

Une nouvelle journée d'information le 27 juin 2019 à Paris

JURIDIQUE

16 Obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG



N'OUBLIEZ PAS !
25 & 26 avril 2019
AG de Présanse

Lyon

ÉDITORIAL

Chers adhérents,

La journée d'étude animée par Présanse le 25 avril 2019, en marge de notre assemblée générale, envisagera l'évolution des SSTI à partir d'une offre renouvelée d'accompagnement des entreprises dans le champ de la Santé au travail.

Le rapport Lecocq a posé comme solution centrale une réponse structurelle, via la création de France Santé travail et des agences régionales. Il semble indispensable de repartir des besoins et de l'action réelle de proximité pour proposer une alternative opérationnelle et porteuse d'efficacité, et mettre à distance des approches qui seraient par trop administratives.

Pour guider les travaux, il est prévu de partager les résultats d'un sondage indépendant sur la perception et les attentes des chefs d'entreprise et des salariés de l'activité de leur SSTI. Est-elle conforme à ce que décrit le rapport Lecocq ?

Par ailleurs, M. Jean-Luc Monteil, représentant titulaire du Medef au COCT, s'adressera aux dirigeants des SSTI présents pour exprimer les orientations patronales établies à ce stade et qui visent à engager la réforme annoncée du système de Santé au travail.

Ceci posera le cadre de la restitution des travaux sur « l'offre » menée collectivement ce début d'année par les Services en régions. Comment les SSTI répondent-ils et peuvent-ils innover pour répondre aux besoins ? Comment exprimer cette offre d'accompagnement de manière simple et lisible du point de vue des bénéficiaires ? Nous verrons, par des exemples, par des solutions déjà à l'œuvre, que le déploiement de cette offre renouvelée est en cours. Dès lors, que faut-il pour la généraliser et continuer à faire système pour les employeurs et les salariés ? Nous chercherons ainsi à projeter la suite de nos travaux.

Ces questions centrées sur l'offre, et leurs réponses, permettront d'étayer les positions de Présanse pendant la concertation des partenaires sociaux qui est engagée et en amont du projet de loi annoncé.

Enfin, afin d'anticiper la phase législative qui sera décisive, nous écouterons l'analyse d'un ou plusieurs parlementaires (en attente de confirmation) sur les enjeux qu'ils voient en lien avec la réforme à venir.

Venez nombreux !

Serge Lesimple, Président

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Béata TEKIELSKA, Sandra VASSY

Assistantes :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



► Une nouvelle mission pour Charlotte Lecocq sur le système de prévention de la fonction publique

Par ailleurs, le Gouvernement renouvelle sa confiance à Charlotte Lecocq et lui confie une nouvelle mission sur la Santé au travail dans la fonction publique. Son rapport est attendu le 31 mai prochain et sera rédigé avec l'appui de Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC et membre du Conseil économique, social et environnemental, et de Jean-Marie Verdier, Inspecteur général des finances. Cette nouvelle commande laisse supposer que l'exécutif souhaite revoir le système de Santé au travail de manière globale. Rappelons que 700 000 agents de la fonction publique sont pris en charge par les SSTI.

Une première initiative législative importante pour décloisonner DMP et DMST

Parallèlement, Charlotte Lecocq, en cohérence avec l'une de ses propositions, a déposé un amendement au texte « Système de santé », relatif à l'alimentation du DMP par le médecin du travail. Il a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.

Il s'agit d'une modification des dispositions de l'article L. 1111-18 du Code de la Santé publique relatives à l'accès au dossier médical partagé (DMP) par le médecin du travail : une avancée considérable mais encore limitée. En l'état de l'élaboration du texte législatif, le dossier médical en

Santé au travail serait intégré au dossier médical partagé. Ce même dossier deviendrait, « dans le cadre de la médecine du travail », « accessible uniquement pour y déposer des documents ». En d'autres termes, le médecin traitant pourra, si le texte législatif définitif reste celui adopté en première lecture, accéder au DMST, et le médecin du travail pourra alimenter le DMP (sans y avoir néanmoins accès). Dans l'exposé des motifs, Charlotte Lecocq indique que « cet amendement s'inscrit comme une première avancée dans l'intégration de la médecine du travail au parcours de soin du patient. A terme, l'objectif du décloisonnement complet de la médecine du travail via une réciprocité de l'accès à l'information pourra faire l'objet de discussion. »

Par ailleurs, ce projet de loi crée une plateforme des données de santé et la substitue à l'Institut National des Données de Santé, afin de réunir, organiser et mettre à disposition les données du système national des données de santé. L'adoption d'un amendement en première lecture ajoute, au titre des données recueillies dans ce cadre, les données de « prévention » issues notamment de la « médecine du travail ».

Ces dernières informations confirment la volonté du Gouvernement de revoir le système de Santé au travail dans le champ plus global de la protection sociale qu'il tend à refonder. ■



Plus d'infos sur :

► www.presanse.fr

25 & 26 avril 2019
Assemblée Générale
Lyon

12 juin 2019
Conseil d'Administration
10 rue de la rosière - Paris 15°

13 juin 2019
Journée d'étude
Paris Mariott Opera Ambassador - Paris 9°

15 & 16 octobre 2019
Journées Santé-Travail
Hôtel Intercontinental
Paris Le Grand - Paris 9°